

Conditions de participation au concours McDonald's Application

McDonald's Suisse Restaurants Sàrl, Crissier, (« McDonald's ») organise un jeu-concours dans l'application McDonald's sous la rubrique Family Fun – Family Fun concours d'Halloween du 01.10.2025 (à partir de 10h00, heure suisse) au 06.11.2025 (23h00, heure suisse).

En prenant part au jeu-concours, tu confirmes les conditions de participation de McDonald's et [la déclaration de protection des données](#).

Conditions de participation

Les personnes résidant en Suisse ou dans la Principauté de Liechtenstein et ayant atteint l'âge de 18 ans peuvent participer au jeu-concours. Les employés de McDonald's et leurs partenaires sont exclus de la participation au jeu-concours. Plusieurs participations par personne pour le jeu-concours en question ne sont pas autorisées. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer au jeu-concours et avoir une chance de gagner, chaque participant doit télécharger l'application de McDonald's Suisse dans l'Apple Store ou Google Play et s'inscrire dans l'application. Un seul compte d'utilisateur par participant sera pris en compte.

Apple Inc. et Google Play Store ne sont pas des sponsors et ne sont aucunement impliqués au jeu-concours.

Prix à gagner et mécanisme du jeu-concours :

La participation au jeu-concours d'Halloween via Family Fun permet aux participants de gagner le prix unique suivant mis en jeu :

Prix à gagner :

- 1 Nintendo Switch 2 + 1 jeu Luigi's Mansion 3 d'une valeur de CHF 530.

Ou

- 1 des 3 forfaits comprenant chacun 2 nuitées dans l'un des hôtels thématiques 4 étoiles, petit-déjeuner compris, 2 entrées journalières à Europa-Park et une entrée journalière au parc aquatique Rulantica pour 4 personnes (2 adultes + 2 enfants) d'une valeur de CHF 1600.

*Les conditions générales de Nintendo s'appliquent.

**Les conditions générales de Europa-Park s'appliquent.

Pour participer au jeu-concours, le participant doit sélectionner le jeu-concours d'Halloween dans l'application McDonald's dans la rubrique Family Fun et remplir le formulaire d'inscription en respectant les conditions et les indications nécessaires pour le jeu-concours. Le participant doit indiquer son nom complet, sa date de naissance, son adresse e-mail et son adresse postale afin qu'il puisse être contacté.

Les 4 gagnant.e.s seront sélectionné.e.s par tirage au sort le 17.11.2025. Les prix leur seront directement livrés à l'adresse postale indiquée lors de l'inscription.

Traitement des gains :

Pour le déroulement du concours, McDonald's a besoin des coordonnées personnelles ou des informations des gagnants, qui seront partagées avec ses partenaires. Les participants doivent s'informer eux-mêmes sur les directives de protection des données des partenaires. McDonald's



n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le traitement des données personnelles par les partenaires. Les gagnants seront informés de leur gain par e-mail après le tirage au sort des prix.

Le gain sera livré à l'adresse postale indiquée dans un délai de 10-15 jours. Le gain est annulé si le gagnant ne répond pas dans un délai de 10 jours à l'avis de gain. Tout recours juridique est exclu.

Tous les prix sont envoyés par voie électronique ou postale, McDonald's prend en charge les frais d'envoi postal. Les prix seront envoyés à l'adresse communiquée par le gagnant avant le 27.11.2025. McDonald's n'assume aucune responsabilité pour les colis postaux perdus, volés ou endommagés, respectivement pour les prix gagnés envoyés.

Dispositions générales

McDonald's se réserve le droit de retirer les prix aux gagnants, notamment s'ils ne respectent pas les présentes conditions de participation, s'ils ne sont pas autorisés à participer ou s'ils se comportent de manière déloyale. Dans le cas où un gagnant se verrait retirer son prix, un gagnant de remplacement sera tiré au sort parmi les participants restants.

Le transfert, l'échange ou le paiement en espèces des gains n'est pas possible.

Si le prix entraîne des taxes, des droits ou des frais, ceux-ci sont à la charge du gagnant concerné.

Dans la mesure où la loi le permet, McDonald's et ses partenaires excluent toute responsabilité en rapport avec le jeu-concours organisé par McDonald's, son organisation et la remise des prix. En cas de réclamation de garantie des prix gagnés, il convient de contacter les fabricants et/ou distributeurs respectifs et de se référer à leurs conditions générales de vente. McDonald's n'assume aucune responsabilité pour les éventuels dommages (en particulier les dommages corporels, matériels ou financiers) subis par le gagnant ou l'utilisateur ou tout autre tiers en relation avec l'utilisation du prix.

McDonald's ne garantit pas que le logiciel et/ou le matériel informatique utilisé pour le jeu-concours fonctionne sans interruption et sans problème. McDonald's attire l'attention des participants sur les caractéristiques et les limites d'Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à Internet. McDonald's ne saurait être tenu pour responsable si un ou plusieurs participants ne pouvaient accéder à l'application ou participer au jeu-concours en raison de problèmes techniques ou autres, liés notamment à une surcharge du réseau.

McDonald's se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le jeu-concours et/ou, si nécessaire, de fournir des prix alternatifs de valeur équivalente.

Toutes les décisions de McDonald's concernant le jeu-concours sont définitives et aucune correspondance ne sera échangée.

En cas de litige en rapport avec le jeu-concours ou les présentes conditions de participation, un arrangement à l'amiable sera recherché. Si un tel accord n'est pas possible, le tribunal compétent est celui de Lausanne, dans le canton de Vaud. Le droit suisse est applicable.

Crissier, 01.10.2025 / McDonald's Suisse Restaurants Sàrl

